

**ARRÊTÉ
D'INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT
AGGLOMERATION DE MOUSSOULENS
ANNULE ET REMPLACE**

Le Maire de MOUSSOULENS,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route et notamment l'article L. 411-8, R.411-25,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription, livre 1, 5^{ème} partie, signalisation d'indication, livre 1, 7^{ème} partie marques sur chaussées-annexes,

CONSIDERANT que les Ampélofolies du Cabardès se dérouleront du lundi 16 janvier 2023 au mercredi 25 janvier 2023 inclus,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il convient de dévier la circulation avenue de la République, entre le rond-point de l'Orée du Cabardès et la rue de la Mairie.

ARRÊTÉ

Article 1 : le dimanche 22 janvier 2023 de 6 h à 20 h, la circulation de tous les véhicules sera interdite avenue de la République, entre le rond-point de l'Orée du Cabardès et la rue de la Mairie.

Article 2 : les véhicules légers emprunteront les itinéraires de déviation suivants :

Dans le sens Carcassonne – Montolieu : route Impériale, rue du Languedoc, Chemin de la Garrigue et route de Montolieu.

Dans le sens Montolieu-Carcassonne : rue de la Mairie, route Impériale et route de Carcassonne

Article 3 : Le stationnement sera interdit route impériale des deux côtés de la chaussée, du rond-point à l'avenue du Cabardès et rue de la mairie côté pair.

Article 4 : Les dispositifs de signalisation réglementaire, relatifs à cette déviation, seront mis en place et entretenus par la Commune

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Moussoulens, le 9 janvier 2023.

Le Maire,

Gérard VALLIER

